

## CONSEIL DE FACULTE DU 28 JANVIER 2021

### COMPTE RENDU

#### Conseillers présents :

Michel-Ange Amorim, François Cottin, Isabelle Siegler, Jean-François Allirand, Thomas Deroche, Norine Coussot, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Julie Etcheverry, Michel Bournat

#### Conseillers représentés :

Pia Hénaff Pineau, Michel Desbordes, Dominique Charrier, Christine Le Scanff, Béatrice Rodriguez, Bernard André

#### Invités :

Nathalie Jacob Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

#### Invité excusé :

Patrick Maupu

#### 1/ Compte rendu du Conseil du 19 novembre 2020 (Annexe 1)

***Le compte rendu est approuvé à l'unanimité***

#### 2/ Présentation BI 2021 (Annexe 2)

Nadine Petrilli présente le budget initial de la Faculté des Sciences du Sport pour 2021.

Elle fait le point sur les réalisations de 2020 (aménagement de la salle HILL, équipements informatiques et audiovisuel, travaux divers), présente l'équilibre général du budget de l'UFR au regard de la dotation Université (Exécution 2019 et 2020 et BI 2021), les recettes et ressources propres, les dépenses et la liste des besoins spécifiques pour les projets immobiliers.

François Cottin rappelle que la direction avait fait remonter à la Présidence une motion de censure qui avait été demandée lors du conseil de faculté du 10 juin 2020. Cette motion demandait que la dotation de l'Université tienne compte de la totalité du budget nécessaire à la composante pour fonctionner, notamment le volume de la masse salariale, en constante évolution. Le point a été discuté en dialogue de gestion avec Estelle Iacona (1ère vice-présidente). Suite à ce rendez-vous, il a été proposé d'accorder à la composante un budget équilibré qui se mettrait en place sur 3 ans.

Nathalie Jacob-Righini explique que les arbitrages récents et les BI redescendus à la composante ne confirme pas cela, bien au contraire puisque le budget total de la composante pour fonctionner accuse une baisse de 6 %.

Il sera donc nécessaire que la direction de la composante prenne rapidement rendez-vous avec Estelle lacona sur ce point.

Nadine P confirme que pour le moment, nous avons exactement la même dotation que l'année dernière. La masse salariale a bien été augmentée mais les postes investissement, fonctionnement, formation continue ont été diminués.

Thomas Deroche alerte sur le fait que l'Université s'est engagée à financer nos maquettes de formation à hauteur de 27000h, référentiel compris. La soutenabilité globale de notre faculté sur l'offre de formation a été calculée sur la base de la formation initiale et en prenant en compte le fait que la formation continue est forcément en équilibre. Lorsque des enseignants réalisent leur service dans le cadre de la formation continue, celle-ci, sur sa ligne budgétaire, doit prévoir des recettes supplémentaires pour pouvoir compenser les heures qui n'ont pas été réalisées dans la formation initiale. Le travail qui est fait aujourd'hui (consolidation au niveau de notre masse salariale), sera la base de discussion à l'échelle de toutes les mentions de Licences, de Masters ainsi qu'Ecole doctorale, enjeu de discussions sur la répartition des volumes dans la limite des 27000h.

### 3/ Tarifs DU (Annexe 3)

Les tarifs sont inchangés par rapport à ceux de l'année dernière.

Il sera cependant nécessaire de faire un point avec Alain Hamaoui, directeur de la formation continue afin d'évoquer dans le détail l'équilibre financier des DU.

***Les tarifs sont adoptés à l'unanimité des voix***

### 4/ Epreuves de substitution en L3 (Annexe 4)

Proposition du conseil des formations : Dans ce contexte (sanitaire), il est opportun de proposer cette année exceptionnellement une épreuve de substitution dans chaque épreuve proposée en présentiel en semaine d'examen pour les étudiants de L3 absents justifiés afin de ne pas les pénaliser dans leur poursuite d'étude

***Cette proposition est votée à l'unanimité des voix***

### 5/ Points d'étape adaptation des MC2C au contexte covid : cas des contrôles en cours de formation (Annexe 4)

Proposition du conseil des formations : Si seulement une partie des étudiants d'une même formation s'est vue proposer une épreuve en cours de formation dans un enseignement = annulation de l'épreuve et des notes existantes dans cet enseignement pour tous les étudiants de la formation.

*Cas particulier des APSA* : Quand une activité a été annulée pour raison sanitaire (ex: judo), report de la ou des notes de contrôle en cours de formation comme contrôle terminal, quand cela est possible.

Isabelle Siegler trouve que cette décision est au détriment des étudiants qui ont passé les épreuves, sachant qu'on n'est pas dans le cadre d'un concours.

Michel-Ange Amorim demande pourquoi il n'est pas proposé une autre évaluation plutôt que de tout enlever, sachant que l'on sait pertinemment que le contrôle continu aide les étudiants. Même si les modalités d'évaluation ne sont pas les mêmes, on peut toujours s'arranger pour que celles-ci donnent

au final la même moyenne et le même écart-type ; ce qui règle toute question d'équité relative aux différentes modalités d'évaluation.

Thomas D précise que cette proposition est le résultat de nombreux échanges avec les équipes pédagogiques : si on ne peut pas évaluer tous les étudiants de la même façon, aucun étudiant n'est évalué.

Ces points pourront être abordés à nouveau lorsque les règles de validation du 2d semestre ainsi que de l'année seront finalisées.

***Cette proposition est votée à la majorité des voix (7 abstentions-9 Pour)***

6/ Règlement intérieur des comités de mention et conseil de perfectionnement dans les mentions de L & M (Annexes 4 et 5)

***Le gabarit de ces règlements intérieurs de L & M est approuvé à l'unanimité des voix***

7/ Convention CPI (Annexes 4 et 6)

***La convention est approuvée à l'unanimité des voix***

La séance est levée à 17h35